

bulle, d'un autre monastère de ce nom. Les chartes de 885 et 892 prouvent qu'il faut le chercher sous les murs de Lyon et sur le bord de la Saône. Il n'était alors qu'une simple église construite : *in pago Lugdunensi.... foris muros ipsius civitatis cum beneficiolo.... cis Arari.*

Polimarcum seu Pisinacum. — A s'en tenir au texte de la bulle, il faudrait chercher ces lieux dans le Lyonnais. Cependant le premier paraît être le *Polmarcum*, villa que les chartes de 885 et 892 placent : *in pago Belnensi.* C'est Pomart, l'illustre vignoble, près de Beaune. Il faut donc renoncer à Poligny, qui était *in pago Varasco.* M. Chevalier n'a, du reste, proposé cette attribution qu'en hésitant.

Pisinacum. — Les chartes de 885 et 892 portent *Pisnacum* et *Pisniacum* et placent ce lieu *in pago Brionense.* J'hésite à retrouver ce *pagus* dans le Brionnais (1), parce qu'un diplôme royal, qui restitue cette villa à l'Eglise de Lyon, la place *in comitatu tricassino* (2). Le *pagus brionensis* doit donc être assez voisin du *pagus tricassinus*, pour qu'un lieu appartenant à l'un des deux puisse passer à l'autre. J'indique le pays de Brienne, contigu au pays de Troyes (3), avec d'autant plus d'assurance que l'Eglise de Lyon possédait des bénéfices dans deux pays voisins, le Bassigny et le Pertois (4).

Orianam. — Je doute que ce soit Aisne en Mâconnais.

(1) Le Brionnais, arrondissement de Charolles, département de Saône-et-Loire.

(2) D. Bouquet, VIII, p. 623.

(3) Un capitulaire de Charles le Chauve (Baluze, II, p. 68) place ces pagi dans le même missatique... *in pago senonico... trecasino... et in duobus Brionisis.* — C'est probablement Piney, chef-lieu de canton, arrondissement de Troyes.

(4) *In pago Bassiniacensi ramsonarias...* (Charte de 892). — *In comitatu Portuensi, Flaviacum et Pocetum.* (Ch. de 885 et 892). — Ces trois *villæ* sont mentionnées dans la bulle de Sergius.